



Déclaration liminaire au CSAL du 02 avril 2024

Sous couvert d'une prévision de croissance revue à la baisse de 1,4 à 1 %, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé, le 18 février, dix milliards d'euros de coupes supplémentaires dans le budget de l'État pour 2024. Il y a urgence déclare le ministre.

Cette urgence est d'abord dictée pour éviter les foudres des agences de notation qui évaluent la capacité d'un État à rembourser sa dette.

Depuis 2017, les impôts ont baissé prioritairement au bénéfice des entreprises et des plus riches :

- 10 milliards par an de baisse des impôts de production,
- 11 milliards par an de baisse de l'impôt sur les sociétés,
- transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, qui coûte 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques,
- création du prélèvement forfaitaire unique, qui bénéficie aux épargnants les plus riches, détenteurs d'intérêts, de dividendes et plus-values.
- La fraude et l'évasion fiscales sont estimées à plus de 80 milliards d'euros par an.

Le vrai sujet est que ce gouvernement refuse de toucher au volet recettes et préfère faire payer toute la population avec une dégradation des services publics, alors que de l'argent il y en a !

La fonction publique française est stigmatisée, depuis des décennies, comme étant hypertrophiée, inefficace et trop coûteuse pour l'État. Ce discours dogmatique répond à une orthodoxie libérale qui a pour lecture de l'économie : le meilleur État, c'est l'État atrophié, qui se désengage au maximum de ses missions non régaliennes, privatise les services publics et encourage la déréglementation de la sphère économique et financière.

Dans cette optique, l'État s'avère incapable d'apprécier la fonction publique comme le secteur économique présentant les plus fortes externalités positives, pour ne plus la percevoir qu'en termes de coûts. Ainsi, quand on calcule le PIB selon la méthode des valeurs ajoutées, l'administration retient le principe de valoriser les biens ou services qu'elle produit aux coûts des facteurs de production. Le PIB produit par les agents de la DGFIP est donc égal au salaire que l'État leur verse. L'idée même de production de valeur disparaît.

Cette logique transversale présente dans toute la fonction publique, est particulièrement prégnante à la DGFIP, ce qui conduit à cette absurdité : comme les agents de la fonction publique représentent un coût, il en faut le moins possible... y

compris dans le ministère où leur rôle consiste à sécuriser le recouvrement des impôts, c'est-à-dire la majorité des recettes de l'État.

Imaginez une entreprise qui, pour augmenter sa marge, opère des coupes dans son service de recouvrement. Cette stratégie vous paraît-elle viable ?

Sous l'impulsion de ces politiques, les effectifs de la DGFIP ont baissé en volume et la DGFIP a perdu en attractivité. Victime d'une dégradation de son image depuis plusieurs décennies, la fonction publique attire de moins en moins de candidats .

Pour y remédier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guérini, a annoncé que l'année 2024 serait une année blanche en termes de revalorisation du point d'indice et que le mérite ainsi que la performance seraient les axes de la rémunération future des fonctionnaires. Une rémunération totalement arbitraire avec l'arrivée du RIFSEEP et la baisse des profils croix afin de ne pas rémunérer au maximum du Complément indemnitaire Annuel. La Direction se donne déjà une marge de manœuvre pour nous faire miroiter une augmentation avec une bonne notation promise si l'agent est docile.

Pour les représentants des personnels, surtout, le problème de l'attractivité ne peut pas être résolu par le seul levier indemnitaire.

La CGT réclame de vraies revalorisations et perspectives de carrière pour les agents de la DGFIP et l'arrêt des réorganisations. Une réflexion sur le périmètre de nos missions doit être menée, il convient d'arrêter de les bousculer au gré de réformes successives et incessantes, destinées à donner l'illusion que nous continuons à tout faire bien.

La colère s'intensifie chez les personnels. Leurs salaires sont trop bas, l'absence de reconnaissance empoisonne la qualité de vie au travail et la démotivation s'amplifie. Les agents rencontrent des difficultés à exercer leur métier dans une administration qui elle-même cumule de graves difficultés.

Le ministère de l'économie ne peut s'entêter dans sa politique antisociale contre les personnels et le service public.

La qualité de service rendu aux usagers et les conditions de travail des personnels sont dégradées par les réformes successives et le manque chronique de moyens. Les personnels assurent leurs missions dans des conditions impossibles sous une pression permanente alimentée par le manque de personnel.

Encore une nouvelle attaque du service rendu à l'utilisateur et des conditions de travail des personnels, avec les modifications des horaires d'ouverture au public.

Vous réduisez le nombre de jours d'accueil, mais vous augmentez l'amplitude horaire, au lieu de débiter les accueils à 9h, vous les ouvrez à 8h30.

Cette mesure ne peut qu'être défavorable à tous les agents ayant des enfants, nécessitant une organisation selon les horaires de crèche ou d'école, et notamment

pour le parent vivant seul avec ses enfants. Une mesure ciblée qui déséquilibre le travail et la vie privée.

La seule raison de ce changement, c'est l'échec de la politique du numérique avec cette volonté de substituer la machine à l'humain.

Les représentants CGT Finances Publiques de l'Essonne exigent :

- L'indexation du point d'indice sur l'inflation, un point d'indice à 6,33 €.

Soit une revalorisation de 30% de nos traitements correspondant à la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2000.

- L'augmentation de 40 points de l'ACF soit 180 € par mois.

- de stopper le démantèlement du réseau de la DGFIP.

- la fin des destructions d'emplois.